

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
DLTG - OK

République du MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

0206

ARRETE N°2016/

/MEF-SG

**FIXANT NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
NATIONAUX**

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 90-110 du 18 octobre 1990 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des Etablissements Publics à caractère Administratifs (EPA) ;
- Vu la Loi n° 96-015 du 13 février 1996 portant statut général des Etablissements Publics à caractère Scientifique, Technologique et Culturel ;
- Vu la Loi n° 96-032 du 12 juin 1996 portant statut général des Etablissements Publics à caractère Professionnel ;
- Vu la Loi n° 02-050 du 22 juillet 2002 portant Loi Hospitalière ;
- Vu la Loi n° 2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances ;
- Vu la Loi n° 2013-031 du 23 juillet 2013 portant approbation du code de transparence dans la gestion des finances publiques ;
- Vu l'Ordonnance n° 02-030/P-RM du 04 mars 2002 portant création de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n° 02-127/P-RM du 15 mars 2002 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n° 07-083/P-RM du 09 mars 2007 fixant les règles de la gestion budgétaire et comptable des Etablissements Publics Hospitaliers ;
- Vu le Décret n° 2014-0349/P-RM du 22 mai 2014 portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n° 2014-0350/P-RM du 22 mai 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ;
- Vu le Décret n° 2014-0694/P-RM du 12 septembre 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2014-0774/P-RM du 14 octobre 2014 portant Plan Comptable de l'Etat (PCE) ;
- Vu le Décret n° 2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 2016-0022/P-RM du 15 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRRETE

Article 1 : Le présent arrêté fixe en annexe la Nomenclature Budgétaire et comptable des Etablissements Publics Nationaux à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des organismes de sécurité sociale affiliés à la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES).

Article 2 : Les Directeurs des Etablissements Publics Nationaux reçoivent délégation pour déterminer, par décision, les subdivisions des comptes divisionnaires et les règles de fonctionnement de ces comptes. La décision de détermination des subdivisions des comptes divisionnaires est soumise au visa du Directeur chargé de la Comptabilité Publique.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N°05-0053/MEF-SG du 13 janvier 2005 fixant la nomenclature Budgétaire et comptable des Etablissements Publics à caractère Administratifs.

Article 4 : Le Directeur en charge de la Comptabilité Publique et les Directeurs des Etablissements Publics Nationaux sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le **23 FEV. 2016**

AMPLIATIONS

Original.....	1
Pdence -SGG-AN-CS.....	4
AN-CESC-CC.....	3
Ttes Dtions Graleset Nles MEF.....	11
Tous Gouverneurs de Région.....	9
ACCT – PGT – RGD.....	3
Ttes Très. Rég.....	9
Ttes perceptions.....	91
Archives.....	1
JO.....	1



Le ministre de l'Economie et des Finances

Dr BOUBOU CISSE

FIXANT NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

CLASSE 1 : COMPTES DE RESSOURCES A LONG ET MOYEN TERMES

Comptes principaux	Comptes divisionnaires	LIBELLES DES COMPTES
10		COMPTES D'INTEGRATION OU DE CONTREPARTIE DES IMMOBILISATIONS
11		REPORT A NOUVEAU-
12		DONS PROJETS, LEGS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
13		RESULTAT DE L'EXERCICE
15		EMPRUNTS PROGRAMMES ET PROJETS
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
19		PROVISIONS POUR RISQUES FINANCIERS – PPP
10		COMPTES D'INTEGRATION OU DE CONTREPARTIE DES IMMOBILISATIONS
	101	Comptes d'intégration des immobilisations incorporelles
	102	Comptes d'intégration des immobilisations corporelles
	103	Comptes de contrepartie d'actifs
	104	Comptes d'intégration des comptes d'affectation de recettes
	105	Ecart de réévaluation
	106	Ecart d'équivalence
	108	Opérations à caractère financier intégrées
11		REPORT A NOUVEAU
	111	Report à nouveau créditeur
	112	Report à nouveau débiteur
12		DONS PROJETS, LEGS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
	121	Dons projets et legs extérieurs
	122	Dons projets et legs intérieurs
	123	Subventions d'investissements extérieurs
	124	Subventions d'investissements intérieurs
	125	Fonds de concours
	129	Autres dons et legs
13		RESULTAT DE L'EXERCICE
	131	Résultat excédentaire
	132	Résultat déficitaire
15		EMPRUNTS PROGRAMMES ET PROJETS
	155	Emprunts Programmes et Projets multilatéraux
	155	Emprunts programmes et projets auprès des organismes privés extérieurs
	157	Emprunts Programmes et projets à l'intérieur
	158	Conventions à paiements différés
	159	Emprunts Programmes et projets rééchelonnés
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

	161	Emprunts obligataires
	162	Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédits
	163	Prêts et avances de l'Etat
	165	Dépôts et cautionnement reçus
	166	Intérêts courus
	169	Autres emprunts et dettes assimilées
18		DETTES LIEES AUX COMPTES RATTACHES
	181	Dettes liées à des participations
	182	Dettes liées aux comptes de liaisons
	189	Autres dettes
19		PROVISIONS POUR RISQUES FINANCIERS ET CHARGES
	191	Provisions pour litiges
	192	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
	199	Autres provisions pour risques et charges

CLASSE 2 : COMPTES D'IMMOBILISATIONS

Comptes principaux	Comptes divisionnaires	LIBELLES DES COMPTES
21		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
22		ACQUISITIONS ET AMENAGEMENTS DES SOLS ET SOUS -SOLS
23		ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS DES IMMEUBLES
24		ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS MATERIEL ET MOBILIER
26		PRISES DE PARTICIPATIONS ET CAUTIONNEMENTS
27		PRETS ET AVANCES
28		AMORTISSEMENTS
29		PROVISIONS POUR DEPRECIATION
21		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
	211	Frais, de recherche et de développement
	212	Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur
	213	Conceptions de systèmes d'organisation- progiciels
	214	Droit d'exploitation fonds de commerce
	217	Immobilisation incorporelles en cours de réalisation
	219	Autres droits et valeurs incorporels
22		ACQUISITIONS ET AMENAGEMENTS DES SOLS ET SOUS -SOLS
	221	Terrains
	222	Sous-sols, gisements et carrière
	223	Plantation et forêts
	224	Plans d'eau
23		ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS DES IMMEUBLES
	231	Bâtiments administratifs à usage de bureau
	232	Bâtiments administratifs A usage de logement
	233	Bâtiments administratifs A usage technique
	234	Ouvrages
	235	Infrastructures
	236	Réseaux informatiques
	237	Travaux en cours
24		ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS DU MATERIEL ET MOBILIER
	241	Mobilier et matériel de logement et de bureau
	242	Matériel informatique de bureau
	243	Matériel de transport de service et de fonction
	244	Matériel et outillage techniques
	245	Matériel de transport en commun et de marchandises
	246	Collections - œuvres d'art
	247	Stocks stratégiques ou d'urgence
	248	Cheptel
26		PRISES DE PARTICIPATIONS ET CAUTIONNEMENTS
	261	Prises de participation à l'intérieur

	262	Prises de participation à l'étranger
	264	Cautionnements
27		PRETS ET AVANCES
	271	Avances aux administrations publiques
	272	Prêts aux administrations publiques
	273	Prêts aux entreprises publiques non financières
	274	Prêts aux institutions financières
	275	Autres prêts intérieurs
	276	Prêts à l'étranger
28		AMORTISSEMENTS
	281	Amortissements des immobilisations incorporelles
	282	Amortissements des immobilisations corporelles
29		PROVISIONS POUR DEPRECIATION
	291	Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles
	292	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles
	293	Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

CLASSE : 3 : COMPTES DE STOCKS, EN-COURS ET COMPTES INTERNES (non budgétaire)

Comptes principaux	Comptes divisionnaires	LIBELLES DES COMPTES
		COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS
31		MARCHANDISES
32		MATIERES PREMIERES
33		AUTRES APPROVISIONNEMENTS
34		PRODUITS ET SERVICES EN COURS
35		PRODUITS FINIS
		COMPTES INTERNES
36		SERVICES NON PERSONNALISES DE L'ETAT
38		PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS
39		COMPTES DE LIAISON INTERNE
31		MARCHANDISES
	311	Marchandises A
32		MATIERES PREMIERES
	321	Matières A
33		AUTRES APPROVISIONNEMENTS
	331	Matières consommables
34		PRODUITS ET SERVICES EN COURS
	341	Produits en cours
	342	Services en cours
35		PRODUITS FINIS
	351	Produits finis A
36		SERVICES NON PERSONNALISES DE L'ÉTAT
	361	Compte de dépôt des Régisseurs d'avances
	362	Avances aux régies
38		PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS
	381	Provisions pour dépréciation des marchandises
	382	Provisions pour dépréciation des matières
	385	Provisions pour dépréciation des produits
39		COMPTES DE LIAISONS INTERNES
	390	Opérations entre comptables centralisateurs et non centralisateurs des établissements publics
	398	Variation nette des opérations de gestion chez les comptables secondaires

CLASSE 4 : COMPTES DE TIERS (non budgétaire)

Comptes principaux	Comptes divisionnaires	LIBELLES DES COMPTES
40		FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES
41		CLIENTS, REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES
42		REMUNERATION DU PERSONNEL
43		ETAT, SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES RATTACHES
44		CORRESPONDANTS ET COMPTES RATTACHES
46		DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS
47		COMPTES TRANSITOIRES ET D'ATTENTES
48		COMPTES DE REGULARISATIONS
49		DEPRECIATIONS ET RISQUES PROVISIONNES
40		FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES
	401	Fournisseurs, dettes en comptes
	402	Fournisseurs d'investissements
	403	Fournisseurs, effets à payer
	404	Avances et prêts à verser
	405	Créanciers réglés directement par bailleurs de fonds
	406	Créanciers au titre de la dette
	408	Fournisseurs, factures non parvenues
	409	Fournisseurs, débiteurs
41		CLIENTS, REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES
	411	<i>Clients</i>
	412	Redevables, impôts et taxes d'Etat
	413	Redevables, impôts et taxes recouverts pour compte de tiers
	414	Redevables, créances sur les cessions d'actifs
	415	Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités
	416	<i>Clients, redevables, effets à recevoir</i>
	418	<i>Clients, produits à recevoir</i>
	419	Clients et autres tiers créditeurs
42		REMUNERATION DU PERSONNEL
	421	Rémunération du personnel
43		ETAT, SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES RATTACHES
	431	État
	432	Caisse de sécurité sociale
	436	Autres organismes rattachés
	438	Charges à payer et produits à recevoir
44		CORRESPONDANTS, ET COMPTES RATTACHES
	441	Collectivités territoriales
	442	Etablissements publics locaux

	443	Sociétés et organismes publics nationaux
	444	Opérations de l'Etat et tiers créditeurs dans le cadre de politiques publiques
	445	Opérations avec l'étranger
	446	Organismes Internationaux
46		DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS
	461	Tiers débiteurs divers
466	466	Tiers Créditeurs divers
407	467	Retenues et Oppositions
47		COMPTES TRANSITOIRES ET D'ATTENTE
	470	Imputation provisoire de dépenses à régulariser chez les comptables principaux.
	471	Imputation provisoire de dépenses chez les comptables secondaires
	475	Imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux
476	477	Imputation provisoire de recettes chez les comptables secondaires
48		COMPTES DE REGULARISATION
	481	Charges et produits à imputer aux exercices suivants
	482	Ecarts de conversion - Actif
	483	Dépenses réglées dans la gestion suivante
	485	Impôts et taxes à répartir sur plusieurs exercices
	486	Impôts et taxes encaissés pour le compte de la gestion suivante
	487	Ecarts de conversion - Passif
49		DEPRECIATIONS ET RISQUES PROVISIONNES
	490	Dépréciation des comptes de fournisseurs
	491	Dépréciation des comptes clients et de redevables
	493	Risques provisionnés

CLASSE 5 : COMPTES DE TRESORERIE (non budgétaire)

Comptes principaux	Comptes divisionnaires	LIBELLES DES COMPTES
50		TITRES DE PLACEMENT
51		BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES
53		CAISSE
58		MOUVEMENT DE FONDS
50		TITRES DE PLACEMENT
	501	Titres de placement à l'intérieur
	5 02	Titres de placement à l'extérieur
51		Banques et Etablissement Financiers Et Assimilés
	511	Effets à recevoir et engagements cautionnés
	512	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
	513	Compte courant postal
	515	Autres banques
52		DEPOTS AU TRESOR PUBLIC
	520	Compte courant de disponibilités des Etablissements Publics au Trésor
53		CAISSE
	531	Numéraires chez les comptables
58		MOUVEMENT DE FONDS
	581	Mouvement de fonds chez les comptables de l'Etablissement
	588	Virements internes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CLASSE 6 : COMPTES DE CHARGES

Comptes principaux	Comptes divisionnaires	LIBELLES DES COMPTES
60		ACHATS DE BIENS
61		ACQUISITION DE SERVICES
62		AUTRES SERVICES
63		SUBVENTIONS
64		TRANSFERTS
65		CHARGES EXCEPTIONNELLES
66		CHARGES DE PERSONNEL
67		INTERETS ET FRAIS FINANCIERS
68		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS
69		DOTATIONS AUX PROVISIONS
60		ACHATS DE BIENS
	601	Matières, matériel et fournitures
	603	Variations des stocks de biens fongibles achetés
	605	Eau, électricité, gaz et autres sources d'énergie
	606	Matériel et fournitures spécifiques
	609	Autres achats de biens
61		ACQUISITIONS DE SERVICES
	611	Frais de transport et de mission
	612	Loyers et charges locatives
	614	Entretien et maintenance
	615	Assurances
	617	Frais de relations publiques
	618	Dépenses de communications
62		AUTRES SERVICES
	621	Frais bancaires
	622	Prestations de services
	623	Frais de formation du personnel
	624	Redevances pour brevets, licences et logiciels
	629	Autres acquisitions de services
63		SUBVENTIONS
	632	Subventions aux entreprises publiques
	633	Subventions aux entreprises privées
	634	Subventions aux institutions financières
	639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires
64		TRANSFERTS
	641	Transferts aux établissements publics nationaux

	642	Transferts aux collectivités locales
	643	Transferts aux autres administrations publiques
	644	Transferts aux institutions à buts non lucratif
	645	Transferts aux ménages
	646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations Internationales
	647	Transferts à d'autres budgets
	648	Pensions de retraites des fonctionnaires et autres agents de l'Etat
	649	Autres transferts
65		CHARGES EXCEPTIONNELLES
	651	Annulations de produits constatés au cours des années antérieures
	652	Condamnations et transactions
	654	Valeurs comptables des immobilisations cédées, mises au rebut ou admises en non valeur
	659	Autres charges exceptionnelles
66		CHARGES DE PERSONNEL
	661	Traitements et salaires
	663	Primes et indemnités
	664	Cotisations sociales
	665	Avantages en nature au personnel
	666	Prestations sociales
	667	Rémunération des techniciens et experts étrangers
	669	Autres dépenses de personnel
67		INTERETS, FRAIS FINANCIERS, IMPOTS ET TAXES
	671	Intérêts et frais financiers sur la dette
	672	Pertes sur cessions de titres de placement
	673	Impôts et taxes directs
	674	Impôts et taxes indirects
	675	Droits d'enregistrement
	676	Pertes de changes
	679	Autres intérêts, frais bancaires, Impôts et taxes
68		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS
	681	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles
	682	Dotations aux Amortissements des immobilisations corporelles
69		DOTATIONS AUX PROVISIONS
	691	Dotations aux provisions pour dépréciations
	692	Dotations aux provisions à caractère financier

Classe 7 : COMPTES DE PRODUITS

Comptes principaux	Comptes divisionnaires	LIBELLES DES COMPTES
70		VENTES DE PRODUITS ET SERVICES
71		RECETTES FISCALES
72		RECETTES NON FISCALES
73		TRANSFERTS RECUS D'AUTRES BUDGETS
74		DONS PROGRAMMES, PROJETS, LEGS ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
75		PRODUITS EXCEPTIONNELS
77		PRODUITS FINANCIERS
78		TRANSFERTS DE CHARGES
79		REPRISES SUR PROVISIONS
70		VENTES DE PRODUITS ET SERVICES
	701	Ventes de produits
	702	Ventes de prestations de services
	703	Variation de stocks de produits
71		RECETTES FISCALES
	711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital
	713	Impôts sur le patrimoine
	714	Autres impôts directs
	715	Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services
	716	Droits de timbre, et d'enregistrement, des Domaines et du Cadastre
	717	Droits et taxes à l'importation
	718	Droits et taxes à l'exportation
	719	Autres recettes fiscales
72		RECETTES NON FISCALES
	721	Revenus de l'entreprise et du domaine
	722	Droits et frais administratifs
	725	Cotisations de sécurité sociale
	729	Autres recettes non fiscales
73		TRANSFERTS RECUS D'AUTRES BUDGETS
	730	Transferts reçus d'autres établissements publics nationaux
	731	Transferts reçus de l'Etat
	732	Transferts reçus des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor
	735	Transferts reçus des collectivités territoriales
	739	Autres transferts reçus
74		DONS PROGRAMMES, PROJETS, LEGS ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
	741	Dons Programmes, Projets et Legs extérieurs

	742	Dons Programmes, Projets et Legs intérieurs
	743	Subventions de fonctionnement à l'extérieur
	744	Subventions de fonctionnement à l'intérieur
	745	Fonds de concours
	749	Autres dons et legs
75		RECETTES EXCEPTIONNELLES
	751	Remises et annulations de dettes
	752	Restitutions à l'Etablissement de sommes indûment payées
	754	Cessions d'immobilisations
	759	Autres recettes exceptionnelles
77		PRODUITS FINANCIERS
	771	Intérêts des prêts
	772	Intérêts sur les dépôts à terme
	774	Revenus des titres de placement
	776	Gains de change
78		TRANSFERT DE CHARGES
	781	Transferts de charges courantes
	782	Transferts de charges financières
79		REPRISES SUR PROVISIONS
	791	Reprises sur provisions à caractère financier
	792	Reprise sur provisions pour dépréciation

CLASSE 8 : COMPTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Comptes principaux	Comptes divisionnaires	LIBELLES DES COMPTES
80		ENGAGEMENTS OBTENUS OU ACCORDES PAR L'ETABLISSEMENT
81		CONTREPARTIE DES ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT
80		ENGAGEMENTS OBTENUS OU ACCORDES PAR L'ETABLISSEMENT
	801	Engagements obtenus par l'Etablissement
	805	Engagements accordés par l'Etablissement
81		CONTREPARTIE DES ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT
	811	Contrepartie des engagements obtenus par l'Etablissement
	815	Contrepartie des engagements accordés par l'Etablissement